

Compte rendu du Conseil d'administration Lundi 21 octobre 2019

Étaient présents : Gérard AMON, Luc BZDAK, Philippe CAUSSE, Brigitte CHOCARDELLE, Yves DÉTRAIGNE, Etienne DHUICQ, Claude GUICHON, Michel HANNOTIN, Guy LECOMTE, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, Catherine MALAISÉ, François MOURRA, Pascal PERROT, René SCHULLER, Pascal TRAMONTANA

Étaient excusés : Benoist APPARU, Hubert ARROUART, Patrice BARRIER, Denis BOUDVILLE, Bruno BOURG-BROC, Christian BRUYEN, Chantal CHOUBAT, Bertrand COUROT, Mariane DORÉMUS, Gilles DULION, Françoise FÉRAT, Sacha HEWAK, Dominique LEVEQUE, Benoit MOITTIÉ, Rachel PAILLARD, Isabelle PESTRE, Arnaud ROBINET, René-Paul SAVARY, Catherine VAUTRIN

Étaient absents : Patrick BEDEK, Jean-Pierre BOUQUET, Jean-Pierre FORTUNÉ, Thérèse LEBRUN

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

Ordre du jour

Compte-rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité

Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

Le président LEROY propose les candidats suivants pour représenter l'ensemble des collectivités marnaises au sein de chacune des instances :

Commission départementale d'aménagement foncier placée sous la responsabilité de l'État

Cyril LAURENT <i>reconduction</i>	Maire des ESSARTS-LE-VICOMTE	Titulaire
Roger BERTON <i>nouvelle désignation</i>	Maire de SAINT MARTIN AUX CHAMPS	Suppléant
Thérèse LEBRUN <i>reconduction</i>	Maire de BOURSAULT	Titulaire
Michel HANNOTIN <i>reconduction</i>	Maire de JONCHERY-SUR-VESLE	Suppléant

Conseil académique de l'éducation nationale - renouvellement

Annie POTISEK <i>reconduction</i>	Maire de TOURS SUR MARNE	Titulaire
Pascal TRAMONTANA <i>reconduction</i>	Maire de BRUSSON	Suppléant
Guy LECOMTE <i>nouvelle désignation</i>	Maire de CAUROY LES HERMONVILLE	Titulaire
Catherine PUJOL <i>reconduction</i>	Maire de MAIRY SUR MARNE	Suppléante

Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

Isabelle PESTRE	Vice-présidente de la CC Vitry Champagne et Der
Pascal PERROT	Vice-président de la CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne
Pierre LABAT	Maire de MASSIGES

Désignation à l'unanimité des élus précités

Bilan de la 10^{ème} édition du Carrefour des... collectivités !

Franck LEROY, Président, précise que le Carrefour des élus s'est déroulé les vendredi 30 août et samedi 31 août 2019. Il s'agissait d'une année spéciale 10^{ème} anniversaire.

60 entreprises étaient au rendez-vous avec les six fidèles parrains : CMA Assurance, EDF Collectivités, ENEDIS, Groupe La Poste et JVS Mairistem et l'UGAP ayant pris la place de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

De très nombreuses animations liées au 10^{ème} anniversaire ont rythmé ces deux journées exceptionnelles qui ont vu passer de très nombreux visiteurs, de l'ordre de 1 500. À noter un îlot spécifique intitulé espace biodiversité, un autre autour de la construction avec, entre autres, le conseil régional de l'ordre des architectes. Un escape-game était proposé aux élus par l'ATMO. Une Web TV sur le stand de l'UGAP

Comme l'an dernier, les discours d'inauguration se sont déroulés hors de l'enceinte du Carrefour. Gérald DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics s'est adressé aux élus au podium du carrefour des élus et a signé notre livre d'or.

Le nouveau site "maires51.fr" a été lancé et présenté.

Le carrefour des élus a été l'occasion de réunir les représentants des différentes AD de Maires de la Région Grand-Est. Hormis les Alsaciens, toutes les AD ont été représentées sur les deux jours.

Réunion privée : PAD-Préfet de région Grand Est, Jean-Luc MARX

Questions : sécurité des maires, lutte contre incivilités, affaires classées sans suite

La découverte de Châlons en Champagne par le biais de "Métamorph'eauses" a permis de renforcer les liens entre les participants des différents départements.

Une rencontre avec la SNCF Grand Est s'est tenue le samedi matin AD présentes : 08, 51, 52, 54, 55, 57, 88

De nombreuses signatures se sont réalisées durant ces deux jours :

- Charte "recycleurs des TP"
- Investissement local FRTP
- AESN signature du Contrat de territoire Eau et Climat : Maurice LOMBARD Président de la Commission territoriale des vallées de Marne et de Patricia BLANC Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie

Communauté d'Agglomération d'Epernay, Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, Ville de Châlons-en-Champagne, Coteaux et Plaine de Champagne, Communauté Urbaine du Grand Reims, Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

Signature d'une convention de partenariat Université / Association Maires Guillaume GELLE - Président Université

François BAROIN n'est pas intervenu le samedi matin alors que nous avons eu un courrier de confirmation en ce sens !

Le Président de la région Grand-Est Jean ROTTNER est venu s'adresser aux élus ainsi qu'une intervention de Julien DIDRY Maire de Bras sur Meuse

Autres moments forts au podium :

- Stéphane RICHARD, PDG Orange France
- Journée citoyenne
- Marianne du civisme

Focus sur les réunions d'actualité

- Charte "nouveau réseau de proximité des finances publiques"
- Charte départementale d'usage des produits phytopharmaceutiques
- Synthèse sur les violences faites aux élus (documents annexés)
- Coordination régionale des Associations des Maires du Grand Est

Partenariat SDIS pour règlement opérationnel

Philippe CAUSSE a participé au groupe de travail et explique la démarche initiée par le SDIS.

Concernant les sapeurs-pompiers, la loi du 3 mai 1996 a prôné une logique d'organisation départementale pour rationaliser et optimiser les moyens mis en œuvre. La gestion des centres d'incendie et de secours devait être confiée, dans un délai de 5 ans, aux services départementaux (SDIS).

Cependant, en 2001, la Marne a fait le choix de maintenir les corps communaux ou intercommunaux (136 corps répartis en 4 catégories : CPI, UOSD, UOS et UAS).

La coexistence de "deux systèmes" entraîne des problèmes d'organisation des secours et notamment de coordination, et, dans les corps communaux, des moyens matériels et humains sous-utilisés et une baisse de l'engagement des volontaires

Pour gagner en efficacité d'intervention, il y a donc nécessité de rationaliser les moyens matériels et humains.

Le SDIS souhaite s'appuyer sur certains corps communaux et intercommunaux en mesure d'arriver en amont sur les lieux et d'exercer les missions de secours adaptées à leurs moyens en toute sécurité (prompt secours, feux naissants, sécurisation des lieux, mise en sécurité des personnes, etc.) dans l'attente de l'arrivée du corps départemental. À terme, ces 24 corps seront intégrés.

A cet effet, un projet de refonte du Règlement opérationnel des Services d'Incendie et de Secours a été soumis pour étude à un groupe de travail de 10 collectivités choisies par l'association et représentatives de leurs homologues au niveau départemental. Quelques modifications ont été apportées, sans pour autant modifier le fond du document, établi conformément au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2018-2023 (SDACR) et aux dispositions des guides nationaux de doctrines ou techniques opérationnelles, que les élus ne sont pas en capacité d'amender.

Mais il ressort de l'étude que plusieurs points importants méritent d'être soulignés, et notamment :

- Les moyens des corps communaux ou intercommunaux sont placés sous l'autorité de gestion du corps (maire ou président de l'intercommunalité) et interviennent sous la responsabilité du maire de la commune siège. Les élus doivent prendre conscience des risques encourus "en cas d'irrégularités" dans les interventions.
- Le classement des unités (UOSD, UOS, UAS), spécifique à la Marne, va disparaître au profit d'entités opérationnelles (distinctes ou regroupées) dotées de missions opérationnelles spécifiques à chaque corps. Le SDIS incite à la fusion des unités existantes afin d'exercer un maximum de missions. A ce sujet, on peut citer l'exemple de la Communauté Urbaine du Grand Reims (Corps Communautaire de 380 sapeurs-pompiers répartis, au 1^{er} janvier 2017, en 15 CPI, 13 UOSD, 1 UOS, et 13UAS ; et qui demain ne comportera plus que 13 sections, chacune composée d'un ou deux CPI et de quelques unités opérationnelles).
- Les corps ne concourant pas au maillage territorial (comme les UAS) seront maintenus sur décision du maire ou du président et sous sa seule responsabilité. Ces derniers corps peuvent s'orienter vers une réserve de sécurité civile qui, pour les mêmes activités, dispose d'un cadre plus souple et limite les risques de recours.
- Les maires qui souhaitent que les sapeurs-pompiers encadrent des manifestations, (par exemple les cérémonies patriotiques), doivent en faire la demande auprès de leur autorité de gestion si la compétence est intercommunale.
- Les corps communaux et intercommunaux doivent informer le SDIS des sorties et retours.

Après des relations qui ont pu quelquefois être tendues dans le passé, il est important de souligner que le SDIS est dans une démarche d'accompagnement et de dialogue avec les collectivités et qu'il s'est montré particulièrement attentif aux remarques du groupe de travail, à la satisfaction de tous.

Congrès départemental du 9 novembre 2019 : thème et invité



**"Remettre les maires au cœur de la République.
Assouplir, décorseter, redonner de la liberté aux
élus locaux.."**

**Françoise GATEL, Sénatrice,
corapporteuse du projet de loi
dit « Engagement et proximité »**



À ce jour, 389 inscrits au total, soit 223 collectivités adhérentes différentes.
Invitation le 9 octobre sur les mails par défaut, relance le 18 octobre sur les mails directs des maires et présidents des collectivités adhérentes.

Compte de résultats, budget prévisionnel et cotisations

Nicolas LEROUGE, Trésorier, présente en détails les réalisations 2018/2019 et prévisions 2019/2020

RAPPROCHEMENT CHARGES/PRODUITS

Ces chapitres sont présentés simultanément en charges et produits car en liens directs.

Achat et vente de marchandises

Matériels nécessaires à la réalisation des passeports biométriques

Attestations d'accueil (achat en grande quantité à l'imprimerie nationale puis revente par lot de 10 à nos collectivités). Économie substantielle pour les communes avec une petite marge pour l'association. Forte consommation liée à un nouvel imprimé CERFA !

Achat et production de biens

Moins 2 342 € en charges correspondant à une pénalité de retard due à la livraison de l'agenda 2019.

Achat et production de services

Plus 10 796 € en charges. Essentiellement liés, au Carrefour des élus et aux journées de formation. Largement compensés en produits = + 65 077 € dont

+ 51 200 € pour la formation des élus en raison de la mise en place du DIF élus financé par un fonds national alimenté par les cotisations des élus indemnisés

+ 8 300 € pour le Carrefour des élus

+ 1 892 € en raison du maintien de la prestation gestion des listes électorales

Collecte des cotisations nationales suivie d'un reversement à l'Association des Maires de France

Opération équilibrée en dépenses et en recettes.

Attention, l'AMF augmente ses cotisations 2020 de l'ordre de 6% !

Les autres chapitres seront étudiés distinctement.

CHARGES

Frais généraux

Réalisations conformes aux prévisions avec un écart minime de 1 764 € lié à la mise en place de la fibre et à la montée en puissance des ordinateurs.

Frais gestion courante

Plus 5 742 € principalement dû à la modernisation du site Internet de l'Association pour 6 000 €

Impôts et taxes

Evaluation difficile à réaliser car elle dépend du ratio secteur taxable - secteur non taxable variable chaque année.

Charges liées au personnel

Réalisations en baisse

Reprises de provisions pour congés payés à hauteur de 9 256 €

Baisse des charges et régularisation d'URSSAF au 1^{er} janvier 2019

Prévisions 2019/2020

Prise en compte des revalorisations de salaires, charges sociales, cotisations CNP, mutuelle de base.

Charges sur exercices antérieurs

2 313 € = apurement de comptes clients

Dotations aux amortissements

Achat d'un réfrigérateur.

Prévisions en baisse pour tenir compte de l'état des VNC (Valeur Nette Comptable) actuelles

PRODUITS

Cotisations des adhérents

Pour ce nouvel exercice, il est proposé de :

- ne pas augmenter le montant des cotisations ni communes ni EPCI
- maintenir le tarif de l'abonnement annuel à la Lettre du Maire à 75 €
- maintenir le tarif de l'abonnement annuel à la base de données juridiques et financières à 30 €

Subventions et participations

Prévisions strictement identiques à l'année précédente

Produits financiers

En hausse de 3 421 € en raison d'un changement de placements financiers

Prévisions à 10 900 € comprenant la ristourne de l'AMF

Produits exceptionnels

- remboursement sur salaires via contrat d'assurance pour un arrêt de travail : 1 626 €
- vente de fichiers cadastraux sur le 4^{ème} trimestre : 1 600 €
- régularisations URSSAF et prévoyances pour un montant de 12 400 €

Conclusion

Exercice 2018/2019

Une consommation de l'excédent de fonctionnement de **61 230 €** était prévue sur cet exercice.

Or, nous avons perçu des recettes supplémentaires liées à :

- production de biens : formation et notamment le DIF élus...
- produits exceptionnels : régularisation de charges sociales (URSSAF et prévoyances) pour un montant de 12 416,33 € et à des commandes tardives de fichiers cadastraux de l'ordre de 1 600 €

Ressort finalement un résultat excédentaire de **19 951,81 €** que l'on propose d'inscrire **en report à nouveau**.

Exercice 2019/2020

Les tarifs sont reconduits sans aucune augmentation.

Les finances de notre association sont saines, elles sont fondées globalement sur :

- 49% cotisations des adhérents
- 44% produits d'activités en expansion (Carrefour des élus, abonnements externes à la Lettre du Maire, vente agendas, annuaires, données cadastrales, gestion listes électorales...)
- 7% de subventions

Congrès national de l'AMF : déplacement et soirée à Paris

A l'initiative de l'Association des Maires de France, le 102^{ème} congrès des Maires se déroulera à PARIS les 19, 20 et 21 novembre 2019 à Paris-Expo, porte de Versailles sur le thème "Les maires, au cœur de la République".

En complément, l'Association des Maires de la Marne organise :

- un déplacement en autocar le mercredi 20 novembre 2019
- une soirée conviviale à l'issue du congrès national. Cette année, les élus seront invités par les Sénateurs de la Marne pour un dîner au Bouillon Julien ou à la Brasserie Floderer suivi d'une pièce au théâtre des Nouveautés "Compromis" avec Pierre ARDITI et Michel LEEB.

L'événement est complet avec 201 élus prenant le bus et 230 personnes au total participant à la soirée.

Proposition approuvée à l'unanimité

Concernant les sapeurs-pompiers, la loi du 3 mai 1996 a prôné une logique d'organisation départementale pour rationaliser et optimiser les moyens mis en œuvre. La gestion des centres d'incendie et de secours devait être confiée, dans un délai de 5 ans, aux services départementaux (SDIS).

Cependant, en 2001, la Marne a fait le choix de maintenir les corps communaux ou intercommunaux (136 corps répartis en 4 catégories : CPI, UOSD, UOS et UAS).

La coexistence de "deux systèmes" entraîne des problèmes d'organisation des secours et notamment de coordination, et, dans les corps communaux, des moyens matériels et humains sous-utilisés et une baisse de l'engagement des volontaires

Pour gagner en efficacité d'intervention, il y a donc nécessité de rationaliser les moyens matériels et humains.

Le SDIS souhaite s'appuyer sur certains corps communaux et intercommunaux en mesure d'arriver en amont sur les lieux et d'exercer les missions de secours adaptées à leurs moyens en toute sécurité (prompt secours, feux naissants, sécurisation des lieux, mise en sécurité des personnes, etc.) dans l'attente de l'arrivée du corps départemental. À terme, ces 24 corps seront intégrés.

A cet effet, un projet de refonte du Règlement opérationnel des Services d'Incendie et de Secours a été soumis pour étude à un groupe de travail de 10 collectivités choisies par l'association et représentatives de leurs homologues au niveau départemental. Quelques modifications ont été apportées, sans pour autant modifier le fond du document, établi conformément au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2018-2023 (SDACR) et aux dispositions des guides nationaux de doctrines ou techniques opérationnelles, que les élus ne sont pas en capacité d'amender.

Mais il ressort de l'étude que plusieurs points importants méritent d'être soulignés, et notamment :

- Les moyens des corps communaux ou intercommunaux sont placés sous l'autorité de gestion du corps (maire ou président de l'intercommunalité) et interviennent sous la responsabilité du maire de la commune siège. Les élus doivent prendre conscience des risques encourus "en cas d'irrégularités" dans les interventions.
- Le classement des unités (UOSD, UOS, UAS), spécifique à la Marne, va disparaître au profit d'entités opérationnelles (distinctes ou regroupées) dotées de missions opérationnelles spécifiques à chaque corps. Le SDIS incite à la fusion des unités existantes afin d'exercer un maximum de missions. A ce sujet, on peut citer l'exemple de la Communauté Urbaine du Grand Reims (Corps Communautaire de 380 sapeurs-pompiers répartis, au 1^{er} janvier 2017, en 15 CPI, 13 UOSD, 1 UOS, et 13UAS ; et qui demain ne comportera plus que 13 sections, chacune composée d'un ou deux CPI et de quelques unités opérationnelles).
- Les corps ne concourant pas au maillage territorial (comme les UAS) seront maintenus sur décision du maire ou du président et sous sa seule responsabilité. Ces derniers corps peuvent s'orienter vers une réserve de sécurité civile qui, pour les mêmes activités, dispose d'un cadre plus souple et limite les risques de recours.
- Les maires qui souhaitent que les sapeurs-pompiers encadrent des manifestations, (par exemple les cérémonies patriotiques), doivent en faire la demande auprès de leur autorité de gestion si la compétence est intercommunale.

- Les corps communaux et intercommunaux doivent informer le SDIS des sorties et retours.

Après des relations qui ont pu quelquefois être tendues dans le passé, il est important de souligner que le SDIS est dans une démarche d'accompagnement et de dialogue avec les collectivités, et qu'il s'est montré particulièrement attentif aux remarques du groupe de travail, à la satisfaction de tous.

Questions diverses

- **Réunions ELIRE et EIREL** : en partenariat avec les services de la Préfecture, de 9h à 10h30
 - Mercredi 27 novembre : Vitry (grand salon d'honneur)
 - Jeudi 28 novembre : Epernay (salle du conseil municipal)
 - Lundi 2 décembre : Reims (Grand salon Mars)
 - Jeudi 5 décembre : Châlons (bibliothèque Pompidou)

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président
Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 7 décembre